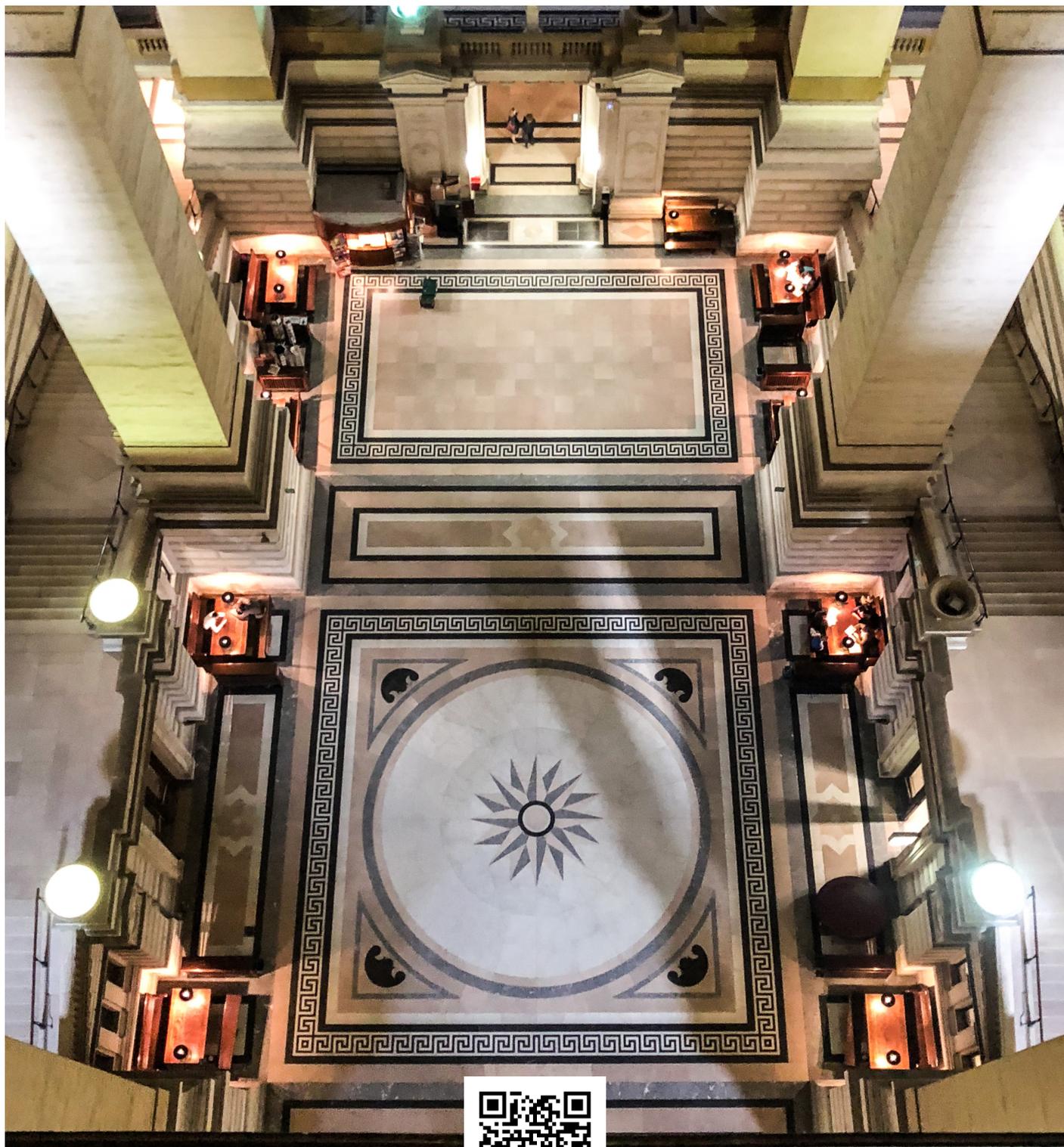


Conférence
du jeune
barreau



Le , PÉRIODIQUE

Année judiciaire 2018-2019 – N° 2 – Novembre 2018 – Janvier 2019



Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

comptavocat



Comptavocat est le **cabinet comptable et fiscal** dédié aux avocats

www.comptavocat.be

hello@comptavocat.be | +32 2 669 46 81 | Rue Gachard 88/9 - 1050 Bruxelles

SOMMAIRE

04

ÉDITORIAL

Un mot sur le sort de nos confrères.
Par Anne-Claire Dombret

06

BILLET D'HUMEUR

Ce que François Damiens dit de notre monde.
Par Audrey Despontin

07

LE QUIZ !

Compte-rendu sur la première édition de la soirée Quiz par Alisa Laub.

08

LA DÉFENSE EN DANGER

Le point de vue d'un Moldu sur la conférence de Maître Pradel.
Par Philippe Van den Abbeele

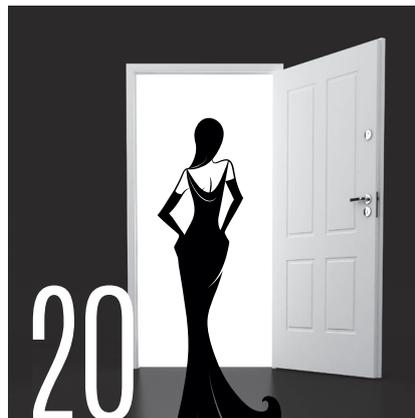


GARNETS DE VOYAGE

Retour sur ce week-end inoubliable à Hoge Veluwe.
Par Nadine Kalamian

LA VOIX DE LA CONFÉRENCE

Le Jeune Barreau de Montréal fête ses 120 ans



LA BERRYER

Anne Gruwez et François Damiens pour une soirée exceptionnelle !

RENTÉE SOLENNELLE

Découvrez le programme complet de la rentrée solennelle de janvier

LE PÉRIO DANS LE PALAIS

Par Jérôme Henri et Mikel Goldrajch

21

LE DILEMME DE LUCERNE

Discours de rentrée de Maître Vincent Defraiteur.
Par Cavit Yurt

26

FORMATIONS ET COLLOQUES

Découvrez tous les Midis de la formation et les colloques de la Conférence

31

AGENDA

Le calendrier des formations, colloques, MDF, MDE et événements en bref...





EDITORIAL

Le 11 octobre dernier, l'Observatoire des Avocats annonçait qu'à nouveau onze avocats venaient d'être condamnés à des années de prison en Turquie. En deux ans, plus de 200 confrères y auraient subi le même sort. Les chefs d'accusation ayant donné lieu à ces condamnations sont divers, mais ce qui leur est réellement reproché, selon la communauté internationale, est d'avoir exercé leur métier. Ainsi, dans de nombreux pays proches ou lointains, l'avocat est assimilé à son client et aux actes pour lesquels ce dernier est poursuivi.

Le même jour, au secrétariat de la Conférence du jeune barreau, nous comptions le nombre d'inscrits au tournoi de badminton de la semaine suivante et comparions les devis pour décider où le barreau de Bruxelles danserait le 18 janvier prochain.

La vie sociale du barreau a ceci de précieux qu'elle renforce l'amitié et la cohésion entre ceux qui exercent le même métier et croient aux mêmes valeurs que sont la liberté d'expression et le droit de la défense.

C'est cette cohésion, notamment, qui permet aux barreaux d'agir en force lorsque certains principes fondamentaux sont mis à mal par les autorités ou que des confrères se voient privés de leurs droits. Ces initiatives doivent sans cesse être encouragées et saluées. Elles sont précieuses.

Un ami qualifiait il y a peu la Conférence du jeune barreau de « confectionneur de tissu confraternel ». Ce tissu, je le souhaite chaud et résistant. Il est la promesse d'une vie sociale riche aujourd'hui, en période d'insouciance, et sera notre meilleur bouclier demain, en période de trouble.

Anne-Claire Dombret,
Présidente de la Conférence du Jeune Barreau

Ce que François Damiens dit de notre monde



À l'heure où nous écrivons ces lignes, la Commission administrative du Jeune Barreau sait depuis une quinzaine de jours que les invités d'honneur de la Conférence Berryer seront Anne Gruwez et François Damiens.

Si la présence de la juge d'instruction nous réjouissait déjà depuis de nombreux mois, celle, un peu inespérée, de l'acteur nous fut confirmée début octobre.

L'enthousiasme fut à son comble et, compte tenu du succès que nous espérions auprès du public, et des contraintes qu'il engendrerait, nous décidâmes de communiquer rapidement l'information, afin que chacun puisse s'inscrire.

Et le succès fut au rendez-vous ! En moins de quatre heures, près de deux cents places étaient réservées, en à peine vingt heures, l'évènement comptait cinq cents inscrits et affichait complet.

De quoi envoyer toute la Commission sur un petit nuage et lui provoquer quelques sueurs froides sur le plan de l'organisation.

La rapidité des inscriptions n'allait toutefois pas faire que des heureux. Certaines personnes qui n'avaient pu avoir de places, nous firent part de leur déception, bien compréhensible et que nous partageons.

D'autres tentèrent d'obtenir des places par des voies détournées, voire de se proposer comme candidat providentiel pour s'assurer d'être aux premières loges... Chaque commissaire se découvrit de nouveaux amis. So what ! C'est de bonne guerre...

Mais quelle ne fut pas notre surprise lorsqu'au-delà des demandes traditionnelles, ce furent des exigences voire des griefs qui nous furent adressés, émanant de personnes auxquelles nous n'avions pas réservé de place alors qu'elles seraient fondées à se revendiquer de privilèges divers et variés, plus ou moins à la magistrature ou aux hautes fonctions occupées.

Dans un élan de détresse, l'une d'elles s'est même exclamée *"Quel couac cette Berryer!"* en s'adressant à l'un d'entre nous. Quel couac... Really?

On nous fait souvent le procès de l'entre-soi. Soyons de bon compte, il se justifie parfois. Mais ce réquisitoire ne vaut qu'à la condition que l'on tente de s'impliquer.

Pour l'anecdote, une semaine après l'annonce de la Conférence Berryer, nous recevions M^e Martin Pradel. Ce dernier venait nous entretenir de nos confrères qui, à travers le monde, exercent notre métier au péril de leur vie. Quelques cinquante personnes étaient présentes...

Les avocats torturés font sans doute moins rire les membres de notre barreau ou de notre système judiciaire que François Damiens.

Me vient cependant une question. À ceux qui nous reprochent de ne pas leur avoir gardé de place, malgré leurs titres et privilèges, où étiez-vous ?

Audrey Despontin,
Secrétaire de la Conférence du Jeune Barreau



LE QUIZ !

Le 12 septembre dernier, j'ai eu le plaisir de participer au premier évènement made in CJBB de l'année judiciaire : une soirée Quiz.

Troquant le traditionnel dîner avocats-magistrats pour une nouvelle formule dynamique et ludique, Anne-Claire Dombret, présidente de choc et de charme de la Conférence, avait organisé, avec le Juge de paix Simon Cardon, un jeu étrange.

Issu d'un savant mélange entre le Trivial Pursuit, le Pictionary et le Time's Up, les participants, répartis en équipes, étaient invités à laisser toute timidité, sens du ridicule et sérieux non pas au vestiaire, puisque le jeu s'y déroulait, mais plutôt à la maison (ou au prétoire, pour certains).

Bien entendu, le présent compte-rendu sera aussi subjectif que les règles – en constante évolution – qui nous furent imposées ce soir-là... ce qui n'était pas pour déplaire au public présent. En effet, tout le monde sait qu'avocats et magistrats ne sont généralement pas hostiles à l'usage d'un soupçon de mauvaise foi, souvent nécessaire pour pimenter le plat.

Six équipes mixtes d'avocats et de magistrats (substituts du Procureur du Roi, juges d'instruction, magistrats correctionnels ou juges de la jeunesse ...) se sont ainsi opposées, sur des questions de difficultés diverses et choisies à la tête des clients par les maîtres de cérémonie.

Ce fut l'occasion de se rappeler des adages latins, de réviser les paroles des classiques de la chanson française ou encore d'échanger les derniers potins de la vie du Palais. Et sur ce point, les absents ont toujours tort...

Après quelques belles démonstrations de culture générale, de dessins et de mimes hautement artistiques, quelques cris et tricheries, nos Gentils Organisateurs ont fait application de la règle dite « de la fin de soirée » dans un joyeux brouhaha. L'équipe perdante s'est ainsi retrouvée gagnante en l'espace d'une question, encaissant un « super banco » comme en hommage aux Blind tests d'Ardisson, au détriment de ma brillante coalition (que je salue ici avec amitié).

L'objectif de la commission nouvelle, enthousiaste et énergique à souhait, était rempli : organiser une agréable rencontre, sans chichi inutile et dans une ambiance chaleureuse.

Lors de cette soirée, j'ai appris des choses (comme par exemple – grâce à notre nouveau monument national de l'instruction, Madame A. Gruwez, ce qu'est une saisie-brandon), j'ai soufflé discrètement et hué bruyamment, j'ai tenté de comprendre l'évolution incohérente des règles et d'en profiter... mais surtout j'ai bien ri.

Vivement une réédition !

Alisa Laub



LA DÉFENSE EN DANGER

LE POINT DE VUE D'UN MOLDU SUR LA CONFÉRENCE DE MAÎTRE PRADEL



Pourquoi Moldu, me direz-vous ? La référence aux aventures d'Harry Potter ne vous aura sans doute pas échappé... Eh bien oui, je le confesse, je ne suis pas l'un de vos éminents confrères. Pourtant, lorsque mon amie avocate (et commissaire) m'a proposé cette conférence, j'ai reconnu dans le titre « *La défense en danger* » un sujet qui devrait interpeller tout citoyen sensible au bon fonctionnement de la démocratie. Il paraît évident, même pour un non-juriste, que l'avocat de la défense est un rempart indispensable contre l'arbitraire du pouvoir.

Maître Pradel nous a d'abord fait part de son parcours quasi-initiatique dans l'univers de la Justice. À l'origine, il n'avait pas suivi de cursus de droit pénal, mais a pourtant fini par choisir cette voie. Il nous raconte comment il a pris peu à peu conscience des menaces qui pesaient sur nos droits fondamentaux, l'amenant à s'engager dans diverses organisations de défense des droits de l'homme. La peur collective, nous dit-il, pourrait nous amener au désastre d'une justice expéditive où l'avocat, pourtant dans son rôle de défenseur de l'accusé, se verrait assimilé à un complice des horreurs commises par son client.

On apprend alors comment, dans certains pays dont le caractère « démocratique » est pour le moins relatif, la défense des opposants au régime en place est de plus en plus muselée par le pouvoir, tantôt par l'intimidation, tantôt par la diffamation. Le mécanisme est simple. L'opposant est qualifié de terroriste. Son avocat, puisqu'il défend ce « terroriste », se voit qualifié de complice des idées de son client... Voilà comment il est discrédité, et comment l'autorité obtient quasiment l'aval de sa population pour

le menacer, voire le neutraliser... On apprend également avec effacement comment nos pays démocratiques, pour d'obscures raisons d'intérêts économiques ou politiques, tiennent parfois des discours encourageant ces états autoritaires dans leurs dérives...

Heureusement, il existe des moyens d'action pacifiques et des personnes courageuses pour les mettre en oeuvre. Puisque, comme le dit M^e Pradel, « *on n'assassine jamais mieux la défense que dans le noir* », il faut s'efforcer au contraire de mettre en lumière ces dérives autoritaires. On peut défendre en tant qu'avocat des confrères injustement accusés ou les faire soutenir par nos Barreaux. On peut assister comme témoin neutre à des procès contestables et rapporter à des organisations internationales gardiennes des droits de l'homme. On peut encore réaliser des opérations de communication à grande échelle... Les possibilités ne manquent pas, si l'on veut s'en donner la peine.

À ce moment, le non-juriste que je suis se dit : « *Heureusement que nous vivons dans un pays démocratique... Ces dérives n'auraient pas lieu chez nous* ». C'est là que M^e Pradel prononce, à peu de choses près, ces mots terribles : « *Les nations de droit ont déjà procédé aux changements des textes de loi rendant possibles ces dérives... il n'y a plus de garde-fous...* ». Mon sang se glace... restons sur nos gardes... « *Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde* » (Bertolt Brecht – « *La résistible ascension d'Arturo Ui* »)

Philippe Van den Abbeele



THANKS GOD, IT'S FRIDAY !



Thanks god it's Friday ! Mais pas n'importe quel « Friday »... Celui qui annonce le week-end du Jeune Barreau !

Déversés dans le trafic en accordéon de Bruxelles/Anvers/Pays-Bas, les nombreux participants sont arrivés, par vagues successives, heureux de découvrir leur point de chute dans un bel écrin de verdure.

Accueil chaleureux, chambres garnies de photographies et de macarons surprises, les retrouvailles se sont faites autour d'un verre de bienvenue, suivi d'un repas lui aussi bienvenu !

Après une première nuit courte pour les fêtards, un petit-déjeuner somptueux, tout ce petit monde s'est mis en route, de bonne humeur, vers le parc Hoge Veluwe, « The » Parc !

Tout a commencé par la projection d'un petit film qui nous a éclairés sur la vie des heureux propriétaires des lieux, Helen et Anton Kröller-Müller. Nos loustics, mariés à 18 et 26 ans, ont prospéré, prospéré et prospéré... acheté, acheté et acheté, qui des terres, qui des œuvres d'art.

Ils ont fait construire un domaine absolument magnifique, non sans avoir littéralement « usé » deux grands architectes, Hendrik Petrus Berlage - aussi connu pour avoir conçu les plans de la bourse d'Amsterdam et le musée municipal de La Haye - puis Henri Van de Velde, qui, avec Victor Horta et Paul Hankar, fut l'un des fondateurs de l'art nouveau belge.

Sous le charme de tant de splendeurs, les uns se sont promenés le nez en l'air, à pied ou à vélo, tandis que d'autres ont découvert le pavillon de chasse Saint Hubert et ses secrets, au rang desquels figure le sacré caractère de la dame Hélène...

L'après-midi fut sportif pour certains, mené de « pied » de maître par notre bien-aimé Bâtonnier, sur de majestueux vélos blancs un tantinet vétustes.

Pour les autres, il fut culturel grâce à la visite guidée de l'exceptionnel musée où l'on a pu admirer de très belles œuvres d'art exposées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ainsi qu'une impressionnante collection de tableaux de Vincent Van Gogh.



Pour couronner le tout, le temps était de la partie et le soleil n'a pas boudé son plaisir, ni le nôtre !

Nous étions tous, sans exception, subjugués par la plus charmante des présidentes, la sublime Anne-Claire, entourée de commissaires les uns plus dévoués que les autres, souriants, serviables et ... oui, adorables !

Épuisés mais heureux, on a eu droit à une petite heure pour se « poser » avant de découvrir la surprise du soir, un restaurant étoilé « *Het koetshuis* ».

Dans ce joli décor, le Jeune Barreau, toutes papilles dehors, a tissé ses liens qui lui sont si particuliers, un mélange d'amitié, de confraternité et de bienveillance.

La soirée fut animée mais cela n'a empêché personne d'être au rendez-vous le dimanche matin pour la visite, originale et matinale, d'une ferme biologique.

Curieuse vision que celle d'une bande d'avocats admirant une bande de vaches rousses soi-disant en voie d'extinction, productrices d'un magnifique fromage aussitôt acheté... un bel exemple de la droite ligne entre le producteur et le consommateur.

Faut-il y voir une nouvelle marque des activités du Jeune Barreau ?

Une bonne (dernière) petite crêpe et chacun s'en est retourné chez lui, la tête pleine de bons souvenirs et le téléphone débordant de milliers de photos Whatsapp... De quoi faire une exposition dans les vestiaires du palais.

Bref, en un mot comme en cent, merveilleux week-end de détente et une ambiance du tonnerre !!!

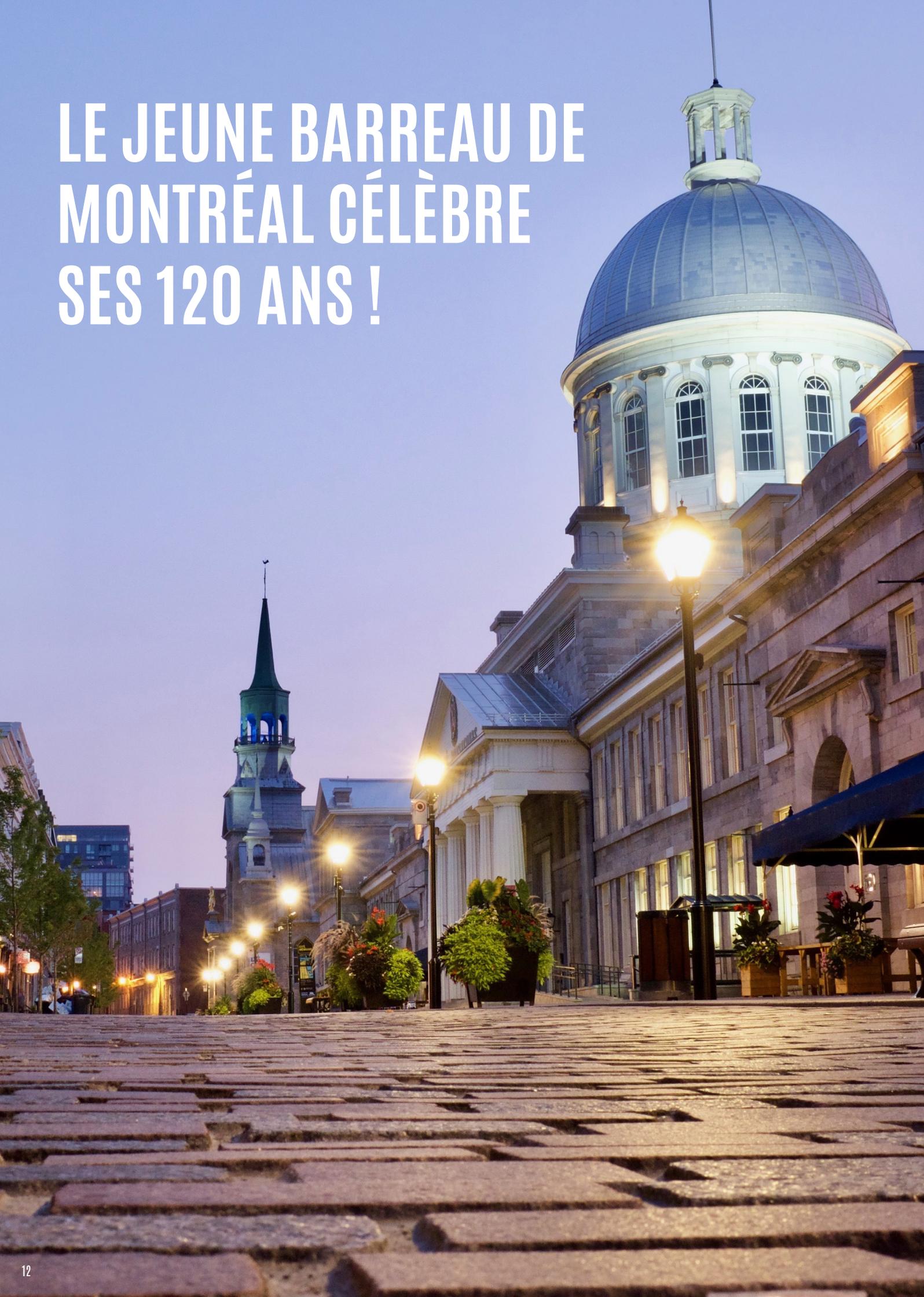
Après cela, nous étions tous persuadés que le voyage du Jeune Barreau en Sicile ne pouvait qu'être une réussite absolue à ne rater sous aucun prétexte. De fait, c'est déjà sold out !!

Success story, la suite au prochain épisode.

Nadine Kalamian



LE JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL CÉLÈBRE SES 120 ANS !





La légende raconte que la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles contribua à sa création en envoyant, outre-Atlantique et par bateau, les statuts de notre association. L'histoire est belle et explique les similitudes existantes entre nos deux institutions.

Depuis lors, de profonds liens les unissent et c'est toujours avec beaucoup de plaisir que leurs membres bruxellois et montréalais se retrouvent lors de leurs rentrées judiciaires respectives.

Cette année ne fit pas exception à la règle et c'est avec enthousiasme que nous nous sommes rendus, début septembre, aux festivités annuelles du Jeune Barreau de Montréal et de celui de Québec.

* * *

Notre semaine au Québec fut l'occasion de nous confronter aux défis rencontrés par nos amis de la Belle Province.

Force fut malheureusement de constater que, là-bas aussi, c'est le financement de la justice qui est au cœur des préoccupations.

Tout au long de la semaine, les discours inspirants prononcés par le Bâtonnier, le conseil de l'Ordre de Montréal mais également les différents magistrats et le ministre de la Justice ont évoqué cette problématique et plus particulièrement celle de l'aide juridique.

Le point d'orgue de ces discussions fut atteint pendant la rentrée judiciaire de Montréal lors de laquelle l'association *Pro bono Quebec* reçut la Médaille du lieutenant-gouverneur.

À cette occasion, Monsieur Jacques R. Fournier, juge en chef de la Cour supérieure, s'est prononcé en faveur d'une revalorisation de l'aide juridique en insistant sur le fait que celle-ci permettrait, à terme, au gouvernement de faire

des économies importantes. Sur la base d'une analyse chiffrée et mathématique des dépenses judiciaires, le haut Magistrat s'est dit convaincu qu'en permettant aux justiciables les plus défavorisés d'accéder d'emblée à un avocat, les pertes financières liées aux remises des affaires, aux renvois au rôle, voire aux recours destinés à pallier une première procédure bâclée seraient considérablement réduites.

Son discours fut salué par une standing ovation de l'assemblée. Cette même assemblée se leva également afin de protester silencieusement contre le manque de moyens de la justice et les difficultés financières rencontrées par les avocats qui exercent des mandats d'aide juridique, lorsque la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, prit la parole. Interpellée à l'issue de la cérémonie, la ministre – qui avait le courage d'être là – rappela que des investissements à hauteur de cinq cents millions de dollars canadiens étaient annoncés au cours des cinq prochaines années.

Le Jeune Barreau de Montréal n'est pas demeuré à l'écart de ce débat. Il faut dire que ce dernier est viscéralement attaché au système d'aide juridique puisqu'il fut l'instigateur, en 1950, du premier Bureau d'Assistance judiciaire au sein duquel ses membres représentaient de façon bénévole les justiciables les plus démunis. L'attention particulière qu'il porte à cette question l'a conduit à rédiger, en 2016, un rapport sur le système d'aide juridique québécois¹. L'impérieuse concision que nécessite la présente contribution nous défend de retranscrire chaque détail de ce rapport.

Nous en retenons toutefois qu'en 25 ans, le nombre d'avocats pratiquant l'aide judiciaire au Québec a baissé d'un tiers et que le manque de moyens empêche les avocats de se spécialiser dans l'aide juridique alors que tel était le souhait initial du gouvernement lors de la création du régime.

¹Rapport du 16 juin 2016 du JBM sur le système d'aide juridique québécois : <http://ajbm.qc.ca/wp-content/uploads/2015/08/rapportaidejuridiquevf.compressed.pdf>



De manière globale, les faibles tarifs appliqués aux avocats québécois et les délais de paiement entraînent une instabilité financière et une dévalorisation de leur travail, ce qui n'est pas sans engendrer des tensions avec une clientèle déjà précarisée.

Il ressort également du rapport que la rémunération limitée dont bénéficient les avocats de l'aide juridique contraint certains confrères à travailler bénévolement s'ils souhaitent traiter les dossiers avec tout le soin requis, ce qui est bien évidemment inadmissible.

La qualité du système de défense et du système judiciaire sont également remis en cause lorsque le manque de rentabilité des prestations accomplies incite certains confrères à pousser leurs clients au « plaider coupable » ou à la transaction voire, dans des cas exceptionnels, les mène à des processus de facturation illégaux.

Au-delà des questions propres au Québec et au régime fédéral du Canada, ces points font cruellement écho aux difficultés vécues par nos confrères belges.

Le rapport du Jeune Barreau de Montréal ne se limite pas à souligner les difficultés ; il avance 21 recommandations destinées à améliorer le système d'aide juridique. Relevons ainsi la création d'un outil permettant aux avocats de vérifier à distance l'admissibilité à l'aide juridique, la mise en place d'une procédure afin d'établir, en début de mandat, le nombre d'heures que l'avocat pourra facturer, la possibilité pour le conseil de facturer ses prestations en cours de dossier et sans devoir attendre son issue, l'obligation d'indemniser les conseils de l'intégralité des frais engendrés par le dossier,...

L'urgence d'implanter ces procédures existe également en Belgique.

Au terme de son allocution, le bâtonnier du Québec et ancien Président du Jeune Barreau de Montréal, M^e Paul-Mathieu Grondin, rappelait que le Québec des années septante, avait pris la décision que personne ne serait incarcéré faute de représentation. « *Nous avons pris la décision que nous allons aider les moins nantis à procéder dans un système impartial, mais parfois complexe* ». « *Si aujourd'hui cet idéal est toujours vivant* », a-t-il poursuivi, « *Il est néanmoins menacé par des tarifs désuets* ».

* * *

La question de l'aide juridique n'est ni belge, ni québécoise. Elle est transversale.

On nous demande parfois à quoi servent ces rencontres internationales. La réponse est simple : au-delà de l'amitié qui nous lie, ces rapprochements sont indispensables. Si nos institutions ordinales sont la garantie de notre cohésion, de notre indépendance et de notre liberté, les liens qui unissent ces mêmes institutions à travers le monde nous renforcent.

Il suffit d'écouter nos confrères turcs, chinois, égyptiens... L'avocat isolé est nécessairement plus fragile que celui qui bénéficie du soutien de son Ordre et la parole est toujours plus audible lorsqu'elle est internationale. Et s'il y a 120 ans, des statuts ont pu parvenir de Bruxelles à Montréal par bateau, quels miracles ne pourrions-nous accomplir en mettant nos forces en commun ?

Anne-Claire Dombret, Jérôme Henri, François Viseur, Vincent Defraiteur, Christine Rizzo, Audrey Despontin, Stéphanie Michiels, Edouard Huysmans, Benjamin Jesuran, Arnaud Hamann, Essya Kastally, Nicolas Gillet, Caroline Heymans

Conférence du jeune barreau



COTISATIONS

MEMBRE EFFECTIF

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

MEMBRE ADHÉRENT

- Conjoint d'avocat stagiaire : 20 €
- Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50 €
- Membre sympathisant : 50 €

1) Vous pouvez désormais vous faire membre en quelques clics directement sur notre site www.cjbb.be/shop. Ceci vous permettra de recevoir automatiquement les factures relatives aux paiements effectués au bénéfice de la CJBB.

2) Vous pouvez également verser votre cotisation sur le compte BE68 6300 2151 2134 de la CJBB en mentionnant le nom de l'inscrit à l'aide du bulletin de virement ci-dessous. Nous vous remercions, dans ce cas, de bien vouloir renvoyer ce document complété par e-mail (inscriptions@cjbb.be) ou par fax au 02/519.85.61.



PRECURA,
votre assurance revenu
garanti en cas de maladie et d'accident



OVV VERZEKERINGEN PRECURA ASSURANCES AAM |
ROMEINSESTEENWEG 564 A | 1853 GRIMBERGEN
(STROMBEEK-BEVER)
TEL. 02 304 11 11 | FAX 02 304 11 10 | INFO@PRECURA.BE |
WWW.PRECURA.BE | BE 0459.415.754 | IBAN BE25 3101 0307 1882

Les langues du monde
au cœur de l'Europe

L'expérience et l'excellence
en traduction juridique

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles
Tél. +32 2 646 31 11 • Fax : +32 2 646 83 41
translat@pauljanssens.be

www.pauljanssens.com



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

ANNE GRUWEZ ET FRANÇOIS DAMIENS À LA CONFÉRENCE BERRYER

C'est pas pour rire, gamin !!!

Elle est la plus célèbre de nos juges d'instruction. Il est le plus connu de nos acteurs belges !

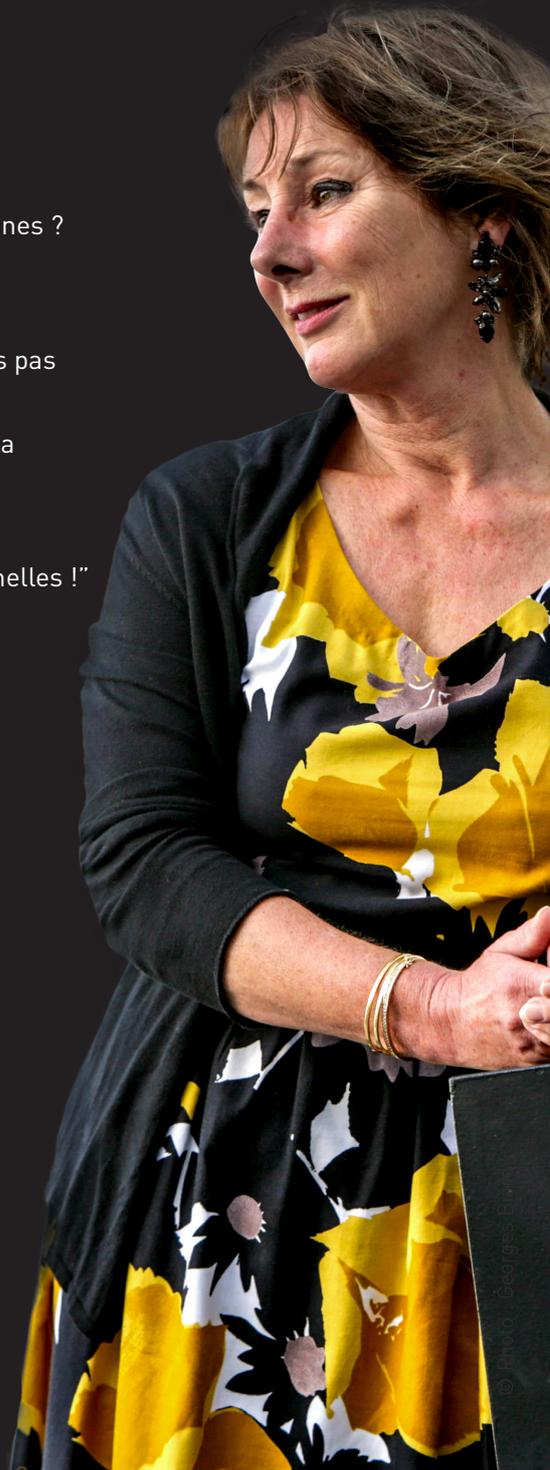
- François : "Coucou petite perruche"
- Anne : "Je ne serre jamais la main d'un malfrat"
- François : "Et à propos de vieille truie, toi comment ça va ?"
- Anne : "La consanguinité : c'est connu depuis des siècles, il faut en parler autour de vous !"
- François : "Est-ce que t'es épilée ? T'es pas épilée ? Est-ce que t'as des copines ? T'as pas de copines ?"
- Anne : "Si je veux, je peux vous plaquer au sol pour prendre votre ADN!"
- François : "Si je te dis t'es tendue, t'es tendue, ce n'est pas à toi de dire j'suis pas tendue, je dis qu't'es tendue Natacha !"
- Anne : "Dis François, c'est vrai que depuis des années tu refuses de venir à la Berryer ?"
- François : "La Berryer ? Mais t'es malaaaaade toi !"
- Anne : "Allez viens ! À nous deux, on est la belgitude à travers ses deux mamelles !"
- François : "Bon allez, je vais chercher le poney !"

ANNE GRUWEZ ? PRÉJENT ! FRANÇOIS DAMIENS ? PRÉJENT !

C'est arrivé au Palais de Justice... La Conférence Berryer revient !
Deux valeureux candidats belges, douze redoutables critiques parisiens.

Non pas un mais deux invités d'honneur : Anne Gruwez et François Damiens.
De mémorables joutes oratoires en perspective !

La Conférence du Jeune Barreau vous donne rendez-vous le
13 décembre à 19h30 dans la Salle des audiences solennelles
de la Cour d'appel de Bruxelles.





Découvrir ou redécouvrir le lieu de travail de papa et/ou de maman, en profitant en outre de la venue d'un invité de marque ? Voilà qui plaît aux enfants !

Le grand saint à la barbe blanche et à la mitre rouge et or pourrait bien arpenter les couloirs du palais début décembre, le sac rempli de cadeaux pour les plus sages d'entre eux.

L'équipe du Jeune Barreau accueillera les enfants au vestiaire des avocats dès 15h et leur réservera quelques surprises pour rendre cette après-midi mémorable.

N'oubliez pas de vous inscrire préalablement pour le 1^{er} décembre au plus tard : à défaut, Saint Nicolas ne pourra pas prévoir de cadeaux. Pour les enfants qui le souhaitent, nous leur proposons de nous apporter un de leurs jouets qu'ils n'utilisent plus. Nous en ferons don à des enfants n'ayant pas la chance de recevoir la visite de Saint Nicolas.

QUAND :

Mercredi 5 décembre de 15h à 17h

OÙ :

Vestiaire des avocats, Palais de justice
Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles

PRIX : 10 EUR

Payable sur le compte BE68 6300 2151 2134 de la
Conférence avec en communication les nom
et prénom(s) et l'âge des enfants

INSCRIPTION : WWW.CJBB.BE

SECIB

SOLUTIONS POUR AVOCATS

Conférence
du jeune
barreau



A V E N I R

DE LA PROFESSION D'AVOCAT



JEAN-PIERRE BUYLE



KAMIHAERI



PATRICK HENRY

MERCREDI 19 DÉCEMBRE

19H - 20H30

PALAIS DE JUSTICE

SALLE DES AUDIENCES SOLENNELLES DE LA COUR D'APPEL

PLACE POELAERT 1

1000 BRUXELLES



CONFÉRENCE INTERACTIVE

Inscrivez-vous sur www.cjbb.be
et posez vos questions en amont à l'adresse president@cjbb.be



AVANT-PREMIÈRE
« AVANT LA FIN »
DE ET AVEC CATHERINE GRAINDORGE
13 JANVIER 2019 À 18H30

« En avril 2015, Michel Graindorge s'est éteint. L'avocat engagé et personnage public était aussi le père de la comédienne et violoniste Catherine Graindorge. Un fait divers assez banal : un homme meurt, une fille perd son père. Loin de tout hommage, Catherine raconte le lien père-fille et la perte de ceux qu'on aime. Elle revient en mots, en images et en musique sur les quinze derniers mois de la vie de son père, sur leur passé commun mais aussi et surtout sur le présent, sur ces traces que nous laissent les absents. Raconteuse d'histoires, elle distille les émotions, joue avec l'absurdité des situations avec poésie et humour. »

COMÉDIE CLAUDE VOLTER - AVENUE DES FRÈRES LEGRAIN 98 - 1150 BRUXELLES

Prix : 35 EUR (Coupe de champagne comprise) - Inscription : www.cjbb.be

Le nombre de places étant limité, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.



**Envie de laisser derrière vous les rancœurs sournoises des prétoires
et d'en découdre une bonne fois pour toutes ?**

INITIATION À LA
SAVATE-BOXE FRANÇAISE

Quand : lundi 28 janvier 2019 à 18h15 - Où : Centre Sportif de la Forêt de Soignes, Chaussée de Wavre 2057, 1160 Bruxelles - Prix : 10 EUR membres / 15 EUR non-membres - À prendre : tenue de sport, chaussures légères. Des gants seront à disposition en nombre limité.

Inscription : www.cjbb.be

Le nombre de places étant limité, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.

Conférence
du jeune
barreau



RENTRÉE SOLENNELLE

Vendredi 18 janvier 2019 • 23h30



SOIRÉE OFFERTE PAR LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU
À TOUS LES AVOCATS ET INVITÉS BELGES ET ÉTRANGERS

INFORMATIONS WWW.CJBB.BE • INSCRIPTIONS SUR CJBB.EVENTBRITE.BE



LE PROGRAMME

de la rentrée solennelle

CONCOURS DE PLAIDOIRIES SURREALISTES

Judi 17 janvier 2019 - 15h00

Concours international de plaidoiries surréalistes, chaque candidat représentant un barreau francophone*.

Palais de justice

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Vendredi 18 janvier 2019

14h45 : Hommage aux morts.

15h00 : Séance solennelle de rentrée présidée par M^e Anne-Claire Dombret, Présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Discours prononcé par l'Orateur de rentrée, Maître Vincent Defraiteur (voir présentation ci-contre) sur le thème "Le Dilemme de Lucerne".

Palais de justice, salle des audiences solennelles de la Cour d'appel. L'entrée est libre mais il est recommandé de s'inscrire préalablement. Avocats en robe.

DÎNER DE GALA

Vendredi 18 janvier 2019

19h30 : Réception donnée par Monsieur le Bâtonnier Michel Forges aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, au Cinquantenaire.

23h30 : Soirée offerte par la Conférence du jeune barreau à tous les avocats et invités belges et étrangers.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
www.cjbb.be

*Si vous souhaitez représenter le barreau de Bruxelles, merci d'adresser votre candidature par courriel : president@cjbb.be



LE DILEMME DE LUCERNE

Discours de rentrée de Maître Vincent Defraiteur

Présenter un ami est facile et malaisé. Facile car on le connaît mieux que la plupart du reste du monde. Malaisé car les mots réduisent le réel à la taille des fenêtres qu'ils ouvrent sur celui-ci. Google apprend sur Vincent toutes ces choses qui ne disent rien d'un homme : ses diplômes, ses médailles, ses coordonnées de contact. C'est pourquoi je me propose, pour paraphraser M^e Olivier Collon, lors de l'assemblée générale, qui a présenté Vincent au discours, de vous dire *autre chose* de notre orateur de rentrée.

Avec le temps, nous nous sommes appelés l'un l'autre « vieux frère », alors que nous ne sommes ni vieux (quoique *tempus fugit...*) ni frères (nous ne sommes pas nés de la même mère et nous n'avons aucun lien occulte). J'ai appris à connaître Vincent au gré de repas pris en face de mon cabinet, à *L'Ane vert*, repère *sui generis* de la bistronomie schaarbeekoise, chez *komşu* (*voisin* en turc, mais le patron s'appelle en réalité Raymond et a des cheveux à la Léo Ferré), dont nous avons bu tous les Château du Juge.

Définir Vincent est impossible : il échappe aux cases qu'il abhorre. S'il a fini par mettre un pied dans le sérail du Jeune Barreau, c'est par la plus belle de ses portes : le discours de rentrée.

Vincent est un esprit libre (celui que notre *alma mater* commune protège ou produit quelques fois), un misanthrope (c'est un signe de lucidité) et un homme cultivé (amateur d'art moderne, de politique française et de porto).

Vincent est avant tout un orateur. Un vrai orateur. De ceux qui peuvent prendre la parole sans support devant eux. Qui savent que le Verbe ne s'adresse pas verticalement au support dont il jaillit, mais horizontalement aux auditeurs à qui il est offert.

M^e Defraiteur a eu le prix Boels, peut-être le plus beau prix au sein de notre barreau, puisque tout stagiaire est forcé d'y concourir, d'y conclure et d'y plaider et que son jury n'a pas la taille du petit sanhédrin attribuant les prix Le Jeune et Janson. Notre orateur a présenté un cercle Marin sur Guimard, un palais littéraire sur Modiano et raflé maintes deuxièmes places lors de concours internationaux de



plaidoiries. Il est, dans mon souvenir, le meilleur candidat belge de Berryer. Les douze secrétaires parisiens n'avaient tellement rien à (re)dire après son intervention que les plus lâches d'entre eux s'en sont pris au choix vestimentaire de Vincent (il avait un costume brun de professeur de français de l'entre-deux-guerres, et alors ?).

J'ignore tout, comme la tradition l'exige, de ce dont Vincent va nous parler en janvier 2019. Il ne m'en a donné que le titre, qui inaugure et couronne cette contribution, teaser non expliqué vous ayant conduit jusqu'à lire mon exhortation finale : venez écouter Maître Vincent Defraiteur lors de la séance solennelle de rentrée et ne manquez pas ce rendez-vous qui s'annonce comme l'une des plus belles occurrences du Verbe.

Cavit Yurt



© Denis Crickx



DOSSIER

LE PALAIS DANS LE PÉRIO

Il est des personnalités de premier plan qui fourmillent de facettes méconnues.

Il est des bâtiments prestigieux qui se dévoilent au détour de chaque couloir.

Les destins des premières et des seconds sont parfois amenés à se croiser, pour le plus grand bonheur des premières et la mise en valeur des seconds.

Monsieur le chevalier Jean de Codt, Premier président de la Cour de cassation, nous fait le plaisir de nous recevoir, par une lumineuse journée d'automne, dans son bureau du Palais de justice.



Quoiqu'aujourd'hui ce n'est pas l'homme à la tête du pouvoir judiciaire que nous rencontrons mais le « Magistraat gebouwenbeheerder », soit le responsable d'un des joyaux du patrimoine architectural belge, notre Palais de justice.

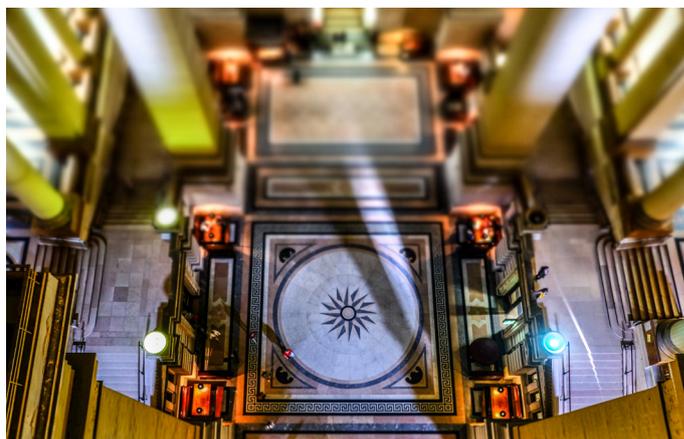
Destin singulier que celui des Premiers présidents successifs de la Cour de cassation, reconnus parmi leurs pairs pour leur qualité juridique et propulsés gestionnaire du plus grand palais de justice du monde.

Par chance, notre hôte du jour est un amoureux des lieux, convaincu de la nécessité de maintenir, et même de renforcer la fonction judiciaire du bâtiment.

Il fit partie des Conseillers de la Cour de cassation qui refusèrent le déménagement des locaux de la plus haute juridiction du Royaume vers un bâtiment moderne bordant la place Poelaert. La réponse, quasi unanime, sonnait comme une évidence : « Nous voulons continuer à siéger sous la coupole ».

Cette volonté est servie par un combat quotidien qui s'exprime au travers de multiples contacts informels avec la Régie des bâtiments, propriétaire des lieux, mais également à l'occasion des séances de la commission BCGP1, en charge de la gestion du bâtiment.

Et ce travail de sape finit par porter ses fruits ! Le ministre de la justice a confirmé l'affectation judiciaire du



Palais de justice. Oubliez les musées et autres galeries commerçantes, il servira l'institution judiciaire.

Renforcée par cette décision de principe, la Régie a pu établir une nouvelle stratégie tendant à l'affectation d'un budget annuel de rénovation au Palais, en vue de divers travaux spécialement définis, en lieu et place d'un budget global qui aurait donné des sueurs froides à tout gouvernement.

Loin de la vision catastrophique que le public non averti, et notamment les avocats, peut en avoir, notre Palais paraît revivre de ce nouvel élan. Les toitures ont notamment été entièrement réfectionnées.

Pour mieux illustrer son propos, Monsieur le chevalier de Codt nous confie aux mains expertes de Monsieur Thierry Dossche, responsable de la sécurité du Palais et attaché au greffe de la Cour de cassation.

Ce géant de pierre, il en connaît les moindres recoins. Par ses propos, les couloirs prennent vie, au gré des anecdotes.

M. Dossche nous emmène visiter le chantier des anciens locaux du Tribunal de commerce, réaffectés à la Cour de cassation. Le travail est minutieux, la structure initiale respectée, les estrades et le lambris restaurés. D'ici quelques mois, le greffe de la Cour pourra investir ce nouvel espace.

Le chantier de la salle actuelle, dont le plafond s'est effondré en septembre, pourra alors commencer. La plus haute juridiction du pays disposera alors de deux salles d'audience, comme Joseph Poelaert l'avait imaginé.

Nous arpentons ensuite les couloirs du sous-sol, à la découverte des travaux du fameux « *box in the box* », la structure sécurisée au sein du Palais destinée à accueillir la chaîne pénale. Ils sont le témoin du futur du bâtiment.

Notre visite s'achève par une plongée dans les abîmes de la salle des Pas Perdus. Perchés à 60 mètres de hauteur, sous la coupole, nous contemplons les allées et venues habituelles du monde judiciaire. Notre guide nous rappelle que la structure du bâtiment est solide, les études l'ont démontré.

Reste à garantir la beauté de son écrin. La façade du Palais, à front de la place Poelaert, sera restaurée en 2022. Les Bruxellois pourront alors enfin redécouvrir les lignes définies par Joseph Poelaert.

Certes, les difficultés sont quotidiennes, à l'image des infiltrations d'eau constatées dans le bas de l'escalier de la rue des Minimes, conséquences de l'imbricatio administratif entre la Régie des bâtiments, propriétaire des lieux, et la ville de Bruxelles, responsable du parking sur les rampes.



Il n'empêche que, là où nous pensons rencontrer un homme désabusé, Monsieur le Premier président se veut optimiste et propose des solutions.

Le Palais de justice doit pouvoir compter sur la présence à demeure d'un conservateur, comme ce fut le cas dans le passé.

Il gagnerait également à bénéficier d'une équipe de restauration dédiée et salariée, à l'image du traitement dont bénéficie le Parlement, en lieu et place de recourir systématiquement à des prestataires tiers sélectionnés par marché public sur la seule base de leur tarif.

Au printemps 2019, le mandat du Premier président de la Cour de cassation prendra fin. Monsieur le chevalier de Codt s'en ira alors, « comme Cincinnatus », retrouver son champ et sa charrue là où il les avait laissés, à savoir à la présidence de la 2ème chambre correctionnelle de la Cour de cassation.

Il partira avec la satisfaction d'avoir contribué à la sauvegarde du théâtre de la justice et l'espoir que le prochain Magistraat gebouwenbeheerder soit animé du même amour des lieux.

Jérôme Henri,
Vice-Président de la Conférence du Jeune Barreau



DEMAIN

Le palais de justice



FONDATION POELAERT
LES IMPRESSIONS NOUVELLES

Sous la direction de :
Jean-Pierre Buyle, Dirk Van Gerven

Coordination :
Mikel Goldrajch

Co-édition :
Les Impressions Nouvelles /
Fondation Poelaert

Un album cartonné de 112 pages
24 x 32 cm - Quadrichromie

Parution : novembre 2018

Le livre peut être commandé chez l'éditeur
au prix de 29 euros (frais de port inclus) : Les
Impressions Nouvelles, 84 avenue Albert, 1190
Bruxelles – info@lesimpressionsnouvelles.com

50 REGARDS D'ARTISTES SUR UN MONUMENT EXCEPTIONNEL

Construit au XIXe siècle par Joseph Poelaert, le Palais de justice de Bruxelles est l'un des monuments les plus marquants de la capitale belge. Malheureusement, cet édifice exceptionnel, mal aimé des gouvernements successifs, tombe littéralement en ruine. Les plafonds s'écroulent, des pierres se détachent des façades, des arbres poussent sur les toits, de la moisissure s'étale sur les murs des salles d'audience.

La situation a atteint un point tel que le Palais de justice a été classé parmi les 50 monuments les plus menacés au monde ! La décision de le rénover a été prise, mais pour des raisons budgétaires, ce plan a été reporté.

La Fondation Poelaert, qui œuvre pour une restauration rapide du Palais de justice, a proposé à 50 artistes belges de premier plan (plasticiens, auteurs BD, illustrateurs et photographes) de mettre en scène le Palais de justice tel qu'il pourrait être à la fin de ce siècle.

Ce beau livre est aussi et d'abord un manifeste politique destiné à tous ceux qui doivent aider à sauver ce bâtiment hors normes et hors du temps. Pour lui redonner une fierté et le sortir enfin de ce sarcophage d'échafaudages qui l'asphyxie.

Les 50 artistes qui ont participé à cette aventure sont :
Gerard Alsteens, Serge Baeken, Pascal Bernier, Delphine Boël, Cäät, Basile Cuvelier, Laurent Dandoy, Renaud De Heyn, Johan De Moor, Max de Radigues, Serge Dehaes, Denis Deprez, Olivier Detroz, Kim Duchateau, Aniss El Hamouri, Michel François, Vincent Glowinski, Alain Goffin, Josse Goffin, Stephan Goldrajch, Olivier Grenson, Ben Heine, William Henne, Anne Herbauts, Herr Seele, Fred Jannin, Léopold Joris, Pierre Kroll, Marie-Jo Lafontaine, Pierre Lallemand, Pascal Lemaitre, Marec, Pascal Matthey, Karl Meersman, Ever Meulen, Denis Meyers, Steve Michiels, Jean-Luc Moerman, Manuel Murillo, José Parrondo, Frank Pe, Emilie Plateau, Marie-Françoise Plissart, Romain Renard, François Schuiten, Joris Snaet, Elsa Stubbé, Nicolas Vadot, Jean-Claude Wouters, Bernard Yslaïre.

Mikel Goldrajch

MIDIS DE LA FORMATION

NOVEMBRE

20/11/2018

La SRL, sans capital mais avec un business plan :
quelles responsabilités pour les dirigeants ?

M^e Gérard Kuyper

22/11/2018

La rupture du contrat de travail au regard de la
jurisprudence récente.

M^e Gaëlle Frankard et M^e Stéphanie De Ridder

29/11/2018

Discrimination et droit pénal.

*Mme Julie Feld, Magistrat de référence en matière de
discrimination (Salle des audiences solennelles de la
Cour d'appel de Bruxelles)*

DÉCEMBRE

03/12/2018

La réforme de la responsabilité pénale des
personnes morales.

*M^e Antoine Leroy (Salle des audiences solennelles de la
Cour d'appel de Bruxelles)*

04/12/2018

MDE- Pratique des honoraires.

06/12/2018

Copropriété : la réforme de la loi du 18 juin 2018.

M^e Vincent Defraiteur

13/12/2018

Le nouveau Code des sociétés et des associations.

*M^e David Szafran (Salle des audiences solennelles de la
Cour d'appel de Bruxelles)*

18/12/2018

Permissions de sortie, congés, conditionnelle...
l'avocat à la conquête du droit de l'exécution des
peines.

M^e Nicolas Cohen

JANVIER

15/01/2019

MDE - Le point de vue du client.

17/01/2019

La responsabilité des pouvoirs publics devant le
Conseil d'Etat : quel bilan pour le contentieux de
l'indemnité réparatrice ?

M^e Jérôme Sohier

29/01/2019

L'organisation fiscale du patrimoine immobilier.

M^e Dorian Vandenstein

31/01/2019

La gestion des sols à Bruxelles : évolutions
récentes

M^e Valérie Vandegaart

FÉVRIER

12/02/2019

MDE - La gestion d'équipes.

Mme Anne-Laure Losseau (Align Coaching)

14/02/2019

Le point sur l'actualité législative en
matière pénale.

M^e Dimitri De Beco

26/02/2019

Arbitrage - L'annulation des sentences
arbitrales.

M^e Benjamin Jesuran

28/02/2019

Les décrets wallons sur le bail. (bis)

M^e Sabine Delhaye et M^e Isabelle Gerard

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles) - De 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : **10 EUR**

Avocats inscrits au tableau et autres : **15 EUR**

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Formation permanente :

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente
(sous réserve d'agrément). Une attestation sera remise aux participants le jour même.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement via la page du Jeune Barreau :

<https://cjobb.eventbrite.be> - En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : **mdf@cjobb.be**

Attention, les Midis de la formation commencent à 12h00 ; en cas de forte affluence, à compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents à ceux qui sont sur place. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

**MARDI 27 NOVEMBRE 2018, DE 16H30 À 19H - SPF JUSTICE (AUDITORIUM BORDET A)
BOULEVARD DE WATERLOO 115, 1000 BRUXELLES**

FONCTIONNEMENT, ATTRAIT, ET ÉCUEILS DE LA LOI DU 18 JUILLET 2018 PORTANT SUR LE TRAVAIL ASSOCIATIF, LA NOUVELLE ÉCONOMIE, ET LES SERVICES ENTRE PARTICULIERS

Intervenant : Maître Erwin CRABEELS, avocat

Ce gouvernement a introduit de nouvelles formes de relations de travail. Après l'économie collaborative des plateformes bien connues telles que Deliveroo, Ubereats, Cogito, etc., la loi du 18 juillet 2018 s'attaque à d'autres types d'activités : le travail associatif (en ce compris en club sportif) et les services occasionnels entre citoyens (garde d'enfants, cours particuliers, etc.) en créant un statut et un régime fiscal spécifiques. L'idée est de répondre à un (prétendu ?) besoin né des nouvelles technologies et de donner un cadre à des relations de travail qui aujourd'hui n'en ont pas. Nous verrons comment fonctionnent ces nouveaux cadres et quels sont leurs pièges tant pour les travailleurs que pour leurs « employeurs ».

La participation au colloque donne droit à **2,5 points** de formation permanente Avocats.be (sous réserve d'agrément).

PRIX Membres CJBB : 25 EUR - Non membres : 30 EUR - Stagiaires membres CJBB : 15 EUR - Stagiaires non membres : 20 EUR

Informations complémentaires : secretariat@cjbb.be • **Inscriptions** : www.cjbb.be

**JEUDI 31 JANVIER 2019, DE 16H À 18H - SALLE POPELIN - BAJ (-1)
RUE DE LA RÉGENCE 63, À 1000 BRUXELLES**

L'AVOCAT AUGMENTÉ : COMMENT ACCOMPAGNER SON CLIENT DANS LA RÉSOLUTION DU CONFLIT ET LUI PERMETTRE D'EN SORTIR VICTORIEUX ?

Intervenant : Maître Séverine EVRARD, avocate et médiatrice agréée

De quoi le client a-t-il besoin dans la résolution du conflit ? Quelles sont les attentes du client en venant chez l'avocat ? Comment l'avocat peut-il aujourd'hui répondre à ces attentes ? Comment l'avocat peut-il faire son métier autrement ?

Le métier d'avocat est appelé à de grands changements, les besoins et les attentes du client ont évolué. Le justiciable est de plus en plus perdu face à un système judiciaire qu'il ne comprend pas et dans lequel il ne se reconnaît pas. Même lorsqu'il gagne le procès, il peut conserver une sensation de perte et d'échec.

L'avocat peut ressentir de l'insécurité, une perte d'énergie voire de motivation face aux changements de son métier, la charge émotionnelle du client ou les honoraires impayés.

M^e EVRARD propose une approche intégrative du métier d'avocat qui vous permettra de mieux comprendre la relation client-avocat, d'enrichir votre compréhension du conflit juridique et de vous positionner de manière plus juste par rapport aux attentes et aux besoins du client.

La participation au colloque donne droit à **2 points** de formation permanente Avocats.be (sous réserve d'agrément).

PRIX Membres CJBB : 25 EUR - Non membres : 30 EUR - Stagiaires membres CJBB : 15 EUR - Stagiaires non membres : 20 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

**JEUDI 7 FÉVRIER 2019, DE 8H45 À 18H - AUDITOIRE ING MARNIX
RUE DU TRÔNE 1, 1000 BRUXELLES**

LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Direction scientifique : Maîtres André-Pierre ANDRÉ-DUMONT et Thierry TILQUIN

Le droit des sociétés est sur le point de connaître une réforme majeure avec l'introduction d'un nouveau Code des sociétés et des associations. Un des éléments centraux de cette réforme réside dans la volonté de rendre plus flexibles les règles applicables aux sociétés, en particulier celles qui concernent la société à responsabilité limitée, la SRL, qui se substituera à la SPRL.

La SRL est, selon les travaux préparatoires, amenée à devenir « la forme de société de base », la société anonyme devenant la structure des entreprises les plus importantes. La volonté du législateur est donc de voir son usage se généraliser pour les autres entreprises. La SRL est aussi appelée à devenir l'instrument de coopération entre professionnels qui se substituera à la société coopérative à responsabilité limitée à laquelle recourent souvent les professions libérales.

Le colloque vise à examiner en profondeur les divers aspects de la SRL et de son fonctionnement, d'un point de vue orienté vers la pratique, pour ceux qui seront amenés à utiliser cette forme de société ou à en conseiller les intervenants.

La participation au colloque donne droit à **6 points** de formation permanente Avocats.be (sous réserve d'agrément).

8h45

Accueil des participants et mot de bienvenue de la présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (M^e Anne-Claire Dombret)

9h15

Principes et esprit de la réforme (M^e Xavier Dieux)

9h45

La SRL, une société sans capital (M^e Patrick De Wolf)

10h15

Les titres et leur transfert dans la SRL
(M^e Henri Culot et M^e Olivier Mareschal)

10h45

Pause-café

11h15

L'organe d'administration : structure et pouvoirs
(M^e Didier Willermain)

11h45

Les conflits d'intérêts (M^e Valérie Simonart)

12h15

Responsabilité des organes (M^e Eric Pottier et M^e Françoise Lefèvre)

12h45

Pause déjeuner

14h00

L'assemblée générale
(M^e André-Pierre André-Dumont et M^e Laurent Cloquet)

14h30

Démission et exclusion des actionnaires : ébauche d'une SRL à capitaux propres variables (M^e Thierry Tilquin)

15h00

Les procédures de résolution des conflits internes
(M^e Roman Aydogdu)

15h30

Pause-café

15h45

Les SRL cotées : utilité et lien avec les exigences des législations financières (M^e Marc Fyon)

16h15

Droit transitoire
(Mme Sophie Maquet)

16h45

Questions / réponses

17h30

Fin des travaux et réception

PRIX SANS OUVRAGE

Membres CJBB	95 EUR
Non membres	115 EUR
Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	65 EUR
Stagiaires non membres	75 EUR

PRIX AVEC OUVRAGE

Membres CJBB	160 EUR
Non membres	180 EUR
Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	130 EUR
Stagiaires non membres	140 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

**JEUDI 14 FÉVRIER 2019, DE 13H30 À 18H - SPF JUSTICE (AUDITORIUM BORDET A)
BOULEVARD DE WATERLOO 115, 1000 BRUXELLES**

LES RÉGIMES MATRIMONIAUX APRÈS LA LOI DU 22 JUILLET 2018 : ET MAINTENANT, TOUT DEVIENT POSSIBLE ?

Direction scientifique : Maître Arnaud GILLARD, avocat au Barreau de Bruxelles –
Expert détaché par avocat.be auprès du CCBE

Après avoir transformé le droit successoral par la loi du 31 juillet 2017, le législateur s'est attaqué, avec la loi du 22 juillet 2018, aux régimes matrimoniaux.

Coup d'été dans l'eau, révolution copernicienne ou ni l'un ni l'autre ?

Il en résulte à tout le moins pour les praticiens (magistrats, avocats, notaires, spécialistes du chiffre, etc.) une remise à plat des habitudes et des connaissances nécessaires pour trancher, assister et conseiller efficacement. Cet après-midi d'étude sera l'occasion d'examiner ce qui a changé, ce qui persiste, mais aussi de (re)découvrir les éléments parfois oubliés et qui sont aujourd'hui clarifiés par le législateur, comme le régime de participation aux acquêts.

La participation au colloque donne droit à **3 points** de formation permanente Avocats.be (sous réserve d'agrément).

13h30

Accueil des participants et mot de bienvenue de la présidente de la conférence du jeune barreau de Bruxelles (M^e Anne-Claire Dombret, avocate et médiatrice agréée)

14h00

Les modifications du régime de communauté (M. Jim Sauvage, avocat, assistant-doctorant à l'Université Libre de Bruxelles)

14h30

La séparation de biens et ses nouveautés : la clause d'équité, l'enrichissement sans cause, le devoir de conseil des notaires et avocats (M^e Yves-Henri Leleu – Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Liège, professeur à l'Université libre de Bruxelles, avocat)

15h00

Les dispositions transversales : avantages matrimoniaux et leur déchéance, dispositions du partage et vente entre époux (M. Mathieu Van Molle, notaire, maître de Conférence à l'Université Libre de Bruxelles, chargé de cours à l'Université de Liège)

15h30

Pause-café

16h00

La liquidation d'un régime de participation aux acquêts (M. Jean Fonteyn, notaire, collaborateur scientifique à l'Université Catholique de Louvain)

16h30

L'utilisation du droit des régimes matrimoniaux en vue d'une planification successorale (M^e François Derème, avocat)

17h00

Conclusions

17h30

Fin de travaux

PRIX SANS OUVRAGE

Membres CJBB	70 EUR
Non membres	90 EUR
Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	50 EUR
Stagiaires non membres	60 EUR

PRIX AVEC OUVRAGE

Membres CJBB	125 EUR
Non membres	145 EUR
Stagiaires membres de la CJBB et étudiants	105 EUR
Stagiaires non membres	115 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

CLASSEMENT PROVISOIRE DE LA COUPE DE LA CONFÉRENCE

COUPE MARIE POPELIN

Audrey Lackner	13
Jessica Bracker	12
Caroline Diel	8
Panagiota Baloji	5
Audrey Despontin	3

COUPE PIERRE PAULUS DE CHATELET

Sami Derrajdi	15
Jean-Maël Michez	13
Antoine Accarain	10
Romain Rard	5
Philippe de Vos	5
Alexandre Rigolet	5
Vincent Cuve	5
Cédric Lefebvre	3
Augustin Daout	3
Nelson Brioux	2,5
Laurent De Pauw	1,5
Mehdi van der Haegen	1,5
Simon Flament	1,5
Dries Van Biel	1,5
Gil Knops	1

COUPE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

Ashurst	20
Origolex	20
Buyle Legal	16
Eubelius	16
Link	16
Exelia	5
Gide	5
Krings law	1





INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Anne-Claire Dombret
avenue Molière, 256
1180 Bruxelles
T. 02/344 50 56
F. 02/344 55 65
acd@kalamian.be

RÉDACTEUR EN CHEF

Audrey Despontin
avenue Louise, 523
1050 Bruxelles
T. 02/600 52 00
F. 02/600 52 01
adespontin@buylegal.eu

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Stéphanie Michiels
rue Joseph Stevens, 7
1000, Bruxelles
T. 02/282 40 82
smichiels@crowell.com

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be

GRAPHISME, LAY-OUT, COORDINATION ET CORRECTIONS :

Peek's

NOVEMBRE

20/11/2018 **MDF**

La SRL, sans capital mais avec un business plan: quelles responsabilités pour les dirigeants ?

22/11/2018 **MDF**

La rupture du contrat de travail au regard de la jurisprudence récente.

27/11/2018 **COLLOQUE**

Fonctionnement, attrait, et écueils de la loi du 18 juillet 2018 portant sur le travail associatif, la nouvelle économie, et les services entre particuliers.

29/11/2018 **MDF**

Discrimination et droit pénal.

DÉCEMBRE

03/12/2018 **MDF**

La réforme de la responsabilité pénale des personnes morales.

04/12/2018 **MDE**

Pratique des honoraires.

05/12/2018 **EVENT**

Saint Nicolas au vestiaire. Visite du grand patron des écoliers.

06/12/2018 **MDF**

Copropriété : la réforme de la loi du 18 juin 2018.

13/12/2018 **MDF**

Le nouveau Code des sociétés et des associations.

13/12/2018 **EVENT**

Conférence Berryer.

18/12/2018 **MDF**

Permissions de sortie, congés, conditionnelle... l'avocat à la conquête du droit de l'exécution des peines.

19/12/2018 **EVENT**

Conférence Secib : L'avenir de la profession

JANVIER

13/01/2019 **EVENT**

Théâtre - Avant-première « Avant la fin »

15/01/2019 **MDE**

Le point de vue du client.

JANVIER

17/01/2019 **MDF**

La responsabilité des pouvoirs publics devant le Conseil d'Etat : Quel bilan pour le contentieux de l'indemnité réparatrice ?

17/01/2019 **EVENT**

Rentrée Solennelle : Concours de plaidoiries surréalistes.

18/01/2019 **EVENT**

Séance Solennelle de Rentrée.

18/01/2019 **EVENT**

Rentrée Solennelle : Soirée de Gala.

28/01/2019 **SPORT**

Initiation à la savate-boxe française.

29/01/2019 **MDF**

L'organisation fiscale du patrimoine immobilier.

31/01/2019 **MDF**

La gestion des sols à Bruxelles : évolutions récentes.

31/01/2019 **COLLOQUE**

L'avocat augmenté : comment accompagner son client dans la résolution du conflit et lui permettre d'en sortir victorieux ?

À VENIR...

07/02/2019 **COLLOQUE**

La Société à Responsabilité Limitée.

12/02/2019 **MDE**

La gestion d'équipes.

14/02/2019 **MDF**

Le point sur l'actualité législative en matière pénale.

14/02/2019 **COLLOQUE**

Les régimes matrimoniaux après la loi du 22 juillet 2018 : Et maintenant, tout devient possible ?

26/02/2019 **MDF**

Arbitrage – L'annulation des sentences arbitrales.



Ne manquez aucun évènement de la Conférence !
Abonnez-vous !





Legal insights

Reinvents legal reasoning

*À portée de main,
tous les jugements rendus en Belgique au sujet
du droit relatif à la rupture du contrat de travail*

Legal insights est un outil réellement innovant qui :

- Rend accessible des milliers de jugements et arrêts publiés et inédits
- Pointe aisément les cas similaires à votre casus
- Associe expertise humaine, intelligence artificielle et big data
- Vous aide à trouver les arguments juridiques



Wolters Kluwer
When you have to be right

Curieux ?

Découvrez Legal insights
(module Rupture du contrat de travail)
via wkbe.be/legal-insights-rupture